



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2023-491

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **SGAR Hauts-de-France /**

R32-2023-11-21-00002 - Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé instituée au siège de l'académie de LILLE (3 pages)

Page 3

R32-2023-11-21-00001 - Arrêté modificatif du 21 novembre 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne (1 page)

Page 7

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-21-00002

Arrêté modifiant la composition de la  
commission de concertation pour  
l'enseignement privé instituée au siège de  
l'académie de LILLE

**Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé  
instituée au siège de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-11, R 442-63 à R 442-73 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant répartition des sièges de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié portant composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

**I. Au titre des personnes désignées par l'État**

(...)

d) trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel

Titulaires

monsieur Jean-Jacques POLLET  
membre du conseil économique, social et  
environnemental (CESER) Hauts-de-France

**monsieur Franck MORDACQ**  
**directeur régional des finances publiques**  
**DRFIP**

madame Valérie LAGABE  
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-  
France

(...)

Suppléants

monsieur Philippe ROLLET  
président de la commission « Formation pour tous  
et orientation tout au long de la vie » au conseil  
économique, social et environnemental (CESER)  
Hauts-de-France

monsieur Hugues BOCQUET  
inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
adjoint au contrôleur budgétaire régional  
DRFIP

Monsieur Christophe HOUBERT  
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-  
France

**II. Au titre des représentants des collectivités territoriales**

(...)

b) trois conseillers départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

madame Marie CIETERS  
vice-présidente  
du conseil départemental du Nord

madame Sylvie LABADENS  
conseillère départementale déléguée du Nord

madame Blandine DRAIN  
vice-présidente  
du conseil départemental du Pas-de-Calais

Suppléants

**madame Anne VANPEENE**  
**conseillère départementale du Nord**

**madame Monique EVRARD**  
**conseillère départementale du Nord**

monsieur Sébastien CHOCHOIS  
conseiller départemental du Pas-de-Calais

c) trois maires du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

monsieur Martial BEYAERT  
maire de Grande-Synthe (Nord)

monsieur Raymond ZINGRAFF  
maire d'Aubry-du-Hainaut (Nord)

monsieur Jean-Claude LEVIS  
maire de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais)

Suppléants

**monsieur David BAILLEUL**  
**maire de Coudekerque-Branche (Nord)**

monsieur Dominique FONTAINE  
maire de Beaudignies (Nord)

monsieur Laurent DENIS  
maire d'Eperlecques (Pas-de-Calais)

**Article 2 :** les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé restent inchangées.

**Article 3 :** le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **20 NOV. 2023**



Georges-François LECLERC

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-21-00001

Arrêté modificatif du 21 novembre 2023 portant  
modification des membres du conseil  
d'administration de la caisse d'allocations  
familiales de l'Aisne

**ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 21 novembre 2023  
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne**

**Le ministre de la santé et de la prévention  
La ministre des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 janvier 2023, 9 juin 2023 et 8 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**1/ En tant que représentants des assurés sociaux**  
**Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)**

**Titulaires :**

----- (en remplacement de M. Claude LEROUX) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 21 novembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Tél : 03 20 18 33 64 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr  
**Adresse Postale** : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –  
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex